

19 avr 2013 -18:56

Appartient à [Conseil des ministres du 19 avril 2013](#)

## Programme fédéral de prévention de la radicalisation violente

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a pris acte du programme de prévention de la radicalisation violente, qui vise à intervenir de manière précoce dans le processus de radicalisation, par le biais d'une orientation positive et sociale.

Ce programme de prévention exécute la stratégie et le plan d'action dans la lutte contre la radicalisation, approuvés en décembre 2005 par le Conseil de l'Union européenne. Il a été élaboré sur la base de recherches scientifiques, d'expériences et de consultations avec des partenaires étrangers. Les objectifs stratégiques du programme se focalisent sur le renforcement de la cohésion sociale et sur le développement de mesures spécifiques avec un enracinement au niveau local.

Le programme s'articule autour de 6 piliers :

- une meilleure connaissance et une sensibilisation collective sur la radicalisation violente et son impact sur la société ;
- un plan d'action contre les frustrations susceptibles de déboucher sur la radicalisation ;
- l'accroissement de la résistance morale des individus, groupes et communautés vulnérables dans notre société contre la radicalisation violente ;
- l'identification et le soutien des autorités locales dans la prévention de la polarisation et de la radicalisation violente ;
- l'implication des communautés et de la diaspora ;
- la lutte contre le radicalisme sur Internet et l'organisation des contre-discours.

Sur la base de ce texte, la ministre de l'Intérieur entamera les concertations nécessaires avec les Communautés, les Régions, les pouvoirs locaux ainsi qu'une série d'autres acteurs concernés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>